



Présents : G. BELIN - S.CHARNELET - S.ZURITA - L.PLASSIARD - S.BARRAT - P.VABRE

Excusés : M.MEYNIER - B.BELPAIRE

Absente : L.MOLINA

Procuration : RM.FELIU

Secrétaire : S.BARRAT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29/05/2015

À l'unanimité des présents le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2015 est approuvé.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mr le Maire fait lecture de la lettre de démission de Mme Marion GAIDOZ.

MODIFICATION DU PLU

À l'unanimité des présents et représentés le conseil municipal approuve la modification du PLU n° 1.

INDEMNITÉ ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

À l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal décide d'allouer une indemnité égale au maximum autorisé à Mme BEYRAND pour le 2^{ème} semestre 2014 d'un montant de 184.45 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

À l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivants aux associations :

Assosquipic : 250 €

Au cœur du Pic : 450 €

La Clastre : 400 €

Club de Tennis : 600 €

Boule du Pic : 400 €

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRÔLE DES AIRES DE JEUX

À l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal adopte le programme de contrôle des aires de jeux et habilite M. le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques avec la communauté de communes du Grand Pic St Loup.

CESSION DE L'EMPLACEMENT C13

À l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal accepte d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée AD 30 d'une superficie de 144 m² au prix de 30 € le m² soit un montant de 4320 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK7

La DIA reçue étant erronée, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur ce point.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SCCV LES FLORALIES ET LA COMMUNE

À l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal accepte la proposition de cession de la parcelle cadastrée AL118 et en échange de constituer une servitude de passage sur ladite parcelle et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet accord.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Gérard BELIN